



## Réparations post état des lieux de sortie

-----  
Par Seestrass

Bonjour,

J'ai fait l'état des lieux de sortie de mon appartement le 22 octobre, le propriétaire n'a rien écrit dedans (aucune constatation spécifique). En d'autres termes, il est vierge.

Le propriétaire m'annonce qu'il me remettra mon chèque de caution dans le mois qui suit comme il en a le droit.

Sauf que 6 jours plus tard, le propriétaire m'envoie un mail me disant qu'il a du faire appel à un plombier pour déboucher un tuyau et qu'il me déduira la facture sur mon chèque de caution.

A t'il le droit de faire ça ? Sachant qu'il n'a rien écrit dans l'état des lieux de sortie ?

Merci d'avance pour votre réponse

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Pour commencer : ce n'est pas une caution (qui est une personne)

C'est un dépôt de garantie.

Si l'état des lieux de sortie a été signé des 2 parties et ne comporte pas mention de ce tuyau bouché, il n'a pas le droit de déduire les frais de débouchage.

Contestez par courrier RAR.

En savoir plus :  
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31269]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31269  
[/url]